

## **Communiqué de presse** - 9 avril 2009

### **Une stratégie de développement du réseau des transports publics**

*Dans le cadre de la consultation organisée par la Confédération suisse concernant l'arrêté fédéral sur l'étape de financement 2011-2014 du programme en faveur du trafic d'agglomération, le partenariat franco-valdo-genevois, représenté par les trois Co-présidents du Projet d'agglomération, vient de rendre public sa prise de position, adoptée le 1er avril 2009 par le Conseil d'Etat de la République et canton de Genève.*

Cette prise de position, élaborée en concertation par l'ensemble du partenariat, est l'occasion de réaffirmer, 18 mois après la signature de la Charte, que son engagement pour le développement de l'agglomération transfrontalière est toujours aussi fort. L'évaluation du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois par les services de la Confédération est en cela très encourageante avec notamment l'attribution du taux maximum d'intervention du Fonds d'infrastructure (40%) et la reconnaissance du caractère transfrontalier de l'agglomération genevoise.

Toutefois, si le partenariat franco-valdo-genevois engagé dans le Projet d'agglomération souligne avec satisfaction l'obtention de ce soutien, il souhaite le voir s'étendre à plusieurs autres projets d'infrastructures dès la première période, entre 2011 et 2014 (tranche A), pour un développement équilibré de l'agglomération.

En effet, les trois Co-présidents ont réaffirmé au nom de l'ensemble du partenariat franco-valdo-genevois, leur volonté de mettre en oeuvre leur stratégie de développement du réseau des transports publics de l'agglomération transfrontalière. A titre d'exemple, quelques projets jugés prioritaires :

- Extension du tram entre le Cern et Saint-Genis-Pouilly (126 Mio CHF - 83 Mio €) ;
- Extension du tram entre Moëllisullaz et Annemasse : prolongation du tracé et par conséquent modification du coût (130 Mio CHF - 86 Mio €) ;
- Amélioration du tronçon de la ligne de chemin de fer Vernier-Genève (120 Mio CHF - 79 Mio €) ;
- Dénivelé de Vézenaz (55 Mio CHF - 36 Mio €) ;
- Construction de la route des Nations (135 Mio CHF - 89 Mio €) ;
- Mise en site propre des transports publics au franchissement de la jonction autoroutière de Coppet (8 Mio CHF - 5 Mio €).

Ces projets devront impérativement être initiés entre le 1er janvier 2011 et le 31 décembre 2014.

Cette volonté s'appuie sur un constat partagé : le retard structurel du réseau de transports publics à l'échelle de l'agglomération transfrontalière, bassin de vie dont la réalité n'est plus à démontrer. Aussi, la volonté de solliciter la Confédération pour qu'elle soutienne davantage cette stratégie, nécessaire pour le développement durable de l'agglomération, se base sur un constat simple : au regard de la taille de l'agglomération, la dotation de la Confédération par habitant est faible par rapport au reste de la Suisse (moyenne nationale de 400 CHF/264 €, moyenne genevoise 350 CHF/230€).

---

#### **Contact presse**

Marie Caruso - chargée de communication - tél. +33 (0) 450 04 54 08 - email : marie.caruso@projet-agglo.org - www.projet-agglo.org



En signant cette prise de position et en défendant cette stratégie de développement des transports publics déjà définie par le Projet d'agglomération et sa Charte d'engagement de 2007, le partenariat s'engage concrètement pour la réalisation rapide des premières infrastructures de transport. Il réaffirme sa volonté de tout mettre en œuvre pour développer de concert l'agglomération franco-valdo-genevoise selon des principes de durabilité.

Pour ces projets, conformément aux procédures définies par la Confédération pour l'obtention des fonds, les partenaires s'engagent à :

- Définir les jalons de chaque étape des phases d'étude : avant-projet, projet définitif, concession, étude d'impact sur l'environnement, approbation des plans, permis de construire ;
- Définir les jalons garantissant le financement : cofinancements des partenaires du Projet d'agglomération (les 60% restant) ;
- Identifier la date de démarrage et la durée de chaque chantier, ainsi que la clef de répartition prévue des investissements sur les années de construction.

Ces engagements doivent être tenus d'ici le 31 décembre 2009 pour les projets devant débiter entre 2011 et 2014.

En rendant public cette prise de position, les trois Co-président du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois réaffirment que la réalisation de ces infrastructures sera une contribution décisive pour un développement équilibré et solidaire de l'agglomération transfrontalière.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter :

- Madame **Nicole Surchat Vial**, Cheffe de Projet (Suisse, Etat de Genève),  
Projet d'agglomération, +41 (0)22 327 49 70 ou +41 (0)79 215 69 28
- Monsieur **Frédéric Bessat**, Chef de Projet (France, Association régionale de coopération du genevois),  
Projet d'agglomération, +33 (0)450 04 54 08
- Monsieur **Patrick Freudiger**, Secrétaire général (Nyon région),  
+41 (0)22 361 23 24

[www.projet-agglo.org](http://www.projet-agglo.org)

Retrouvez le dossier de presse dans la rubrique Documentation et média.

---

#### Contact presse

Marie Caruso - chargée de communication - tél. +33 (0) 450 04 54 08 - email : [marie.caruso@projet-agglo.org](mailto:marie.caruso@projet-agglo.org) - [www.projet-agglo.org](http://www.projet-agglo.org)



## **Conférence de presse**

9 avril 2009

Genève



# Le Projet d'agglomération franco-valdo-genevois

Projet d'agglomération franco-valdo-genevois 

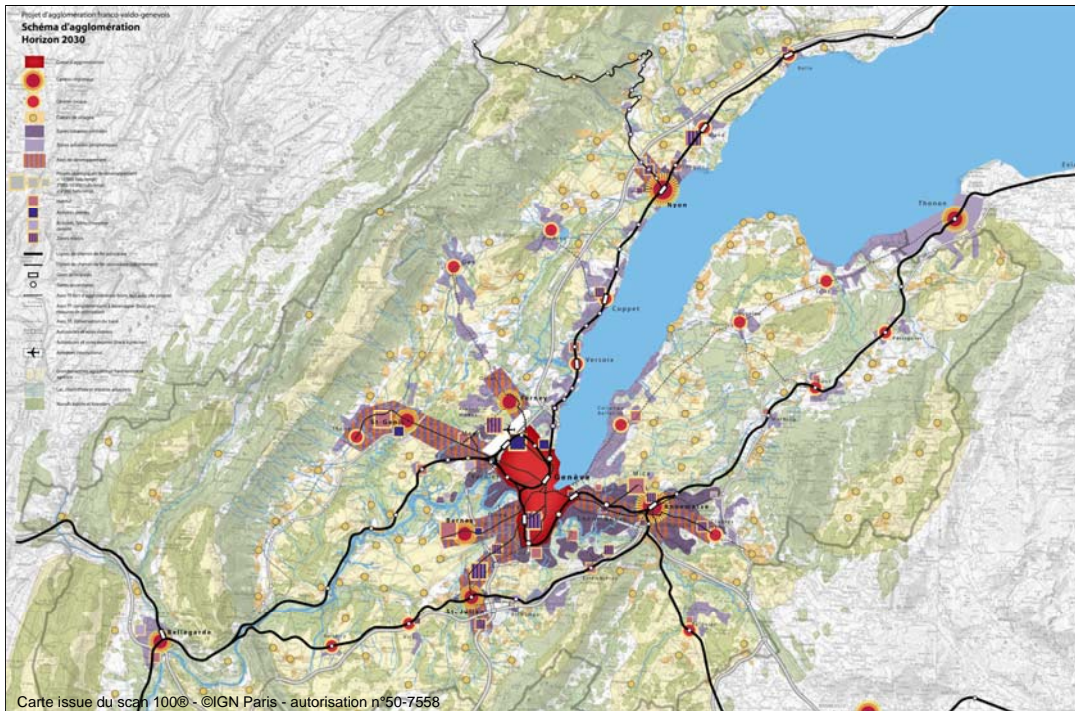
**Intervention de Monsieur Robert Cramer, Conseiller d'Etat de la République et canton de Genève, en charge du département du territoire (DT)**



### **Intervention de Monsieur Robert Cramer**

La Charte d'engagement du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois, signée en décembre 2007 définit les grands principes d'organisation du territoire transfrontalier à l'horizon 2030. Il s'agit de répondre à l'enjeu d'accueillir dans l'agglomération, en appliquant les principes du développement durable, les 200'000 personnes et 100'000 emplois supplémentaires, qu'annoncent les projections démographiques à l'horizon 2030.

En décembre 2007, le Conseil d'Etat de la République et canton de Genève a déposé la candidature de l'agglomération franco-valdo-genevoise auprès de la Confédération suisse pour solliciter son soutien financier pour la réalisation des mesures de mobilité du Projet d'agglomération.



**La construction d'une agglomération compacte, multipolaire et verte**  
**A l'horizon 2030 : + 200'000 habitants et + 100'000 emplois**

**Intervention de Monsieur Robert Cramer**

La stratégie retenue : la construction d'une agglomération compacte, multipolaire et verte.

- Une agglomération compacte, dense et de qualité, capable de répartir le développement sans disperser l'urbanisation et de répondre aux besoins de mobilité sans gaspiller les ressources environnementales ;
- Une agglomération multipolaire, qui rééquilibre la répartition de l'habitat et des emplois au sein de l'agglomération tout en valorisant les atouts spécifiques des sites locaux ;
- Une agglomération verte, qui préserve les paysages, une agriculture dynamique et les zones naturelles et qui assure une forte présence de la nature en ville.

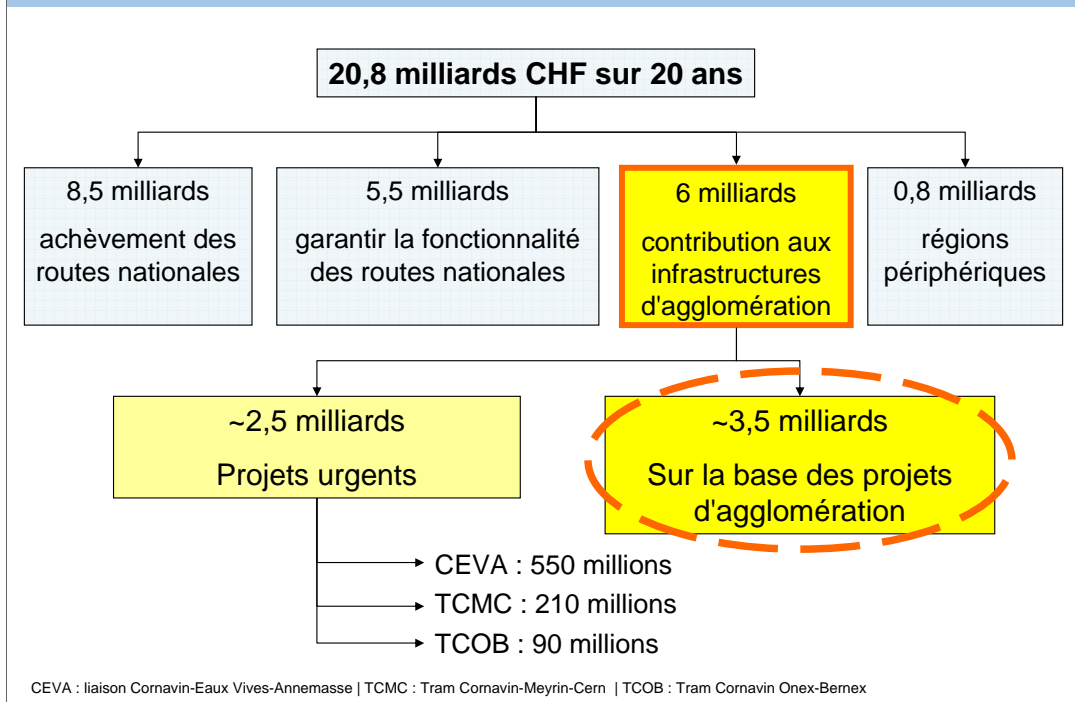


# La politique des agglomérations

Projet d'agglo franco-valdo-genevois 

Intervention de Monsieur Robert Cramer

# Le Fonds d'infrastructure fédéral



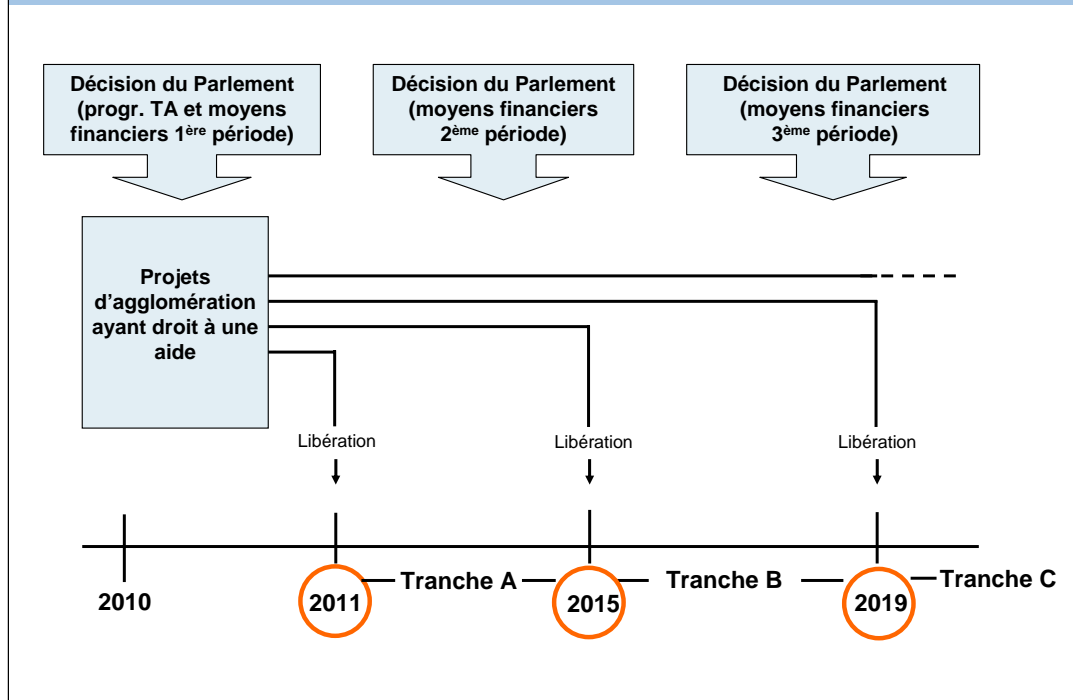
## Intervention de Monsieur Robert Cramer

La Confédération a offert aux agglomérations suisses de soutenir financièrement le développement de leurs infrastructures de transport.

Un fonds de 6 milliards de francs suisses est prévu. 2,5 milliards de francs ont déjà été attribués à des projets dits « urgents », dont 850 Mio à l'agglomération franco-valdo-genevoise (partie suisse de la liaison CEVA : 550 Mio, tramways : TCCM 210 Mio et TCOB 90 Mio).

Aujourd'hui, la Confédération suisse met à disposition 3,5 milliards de francs sur 20 ans, libérés sous la forme d'enveloppes financières par tranche de quatre ans.

## Cadre fédéral : planning



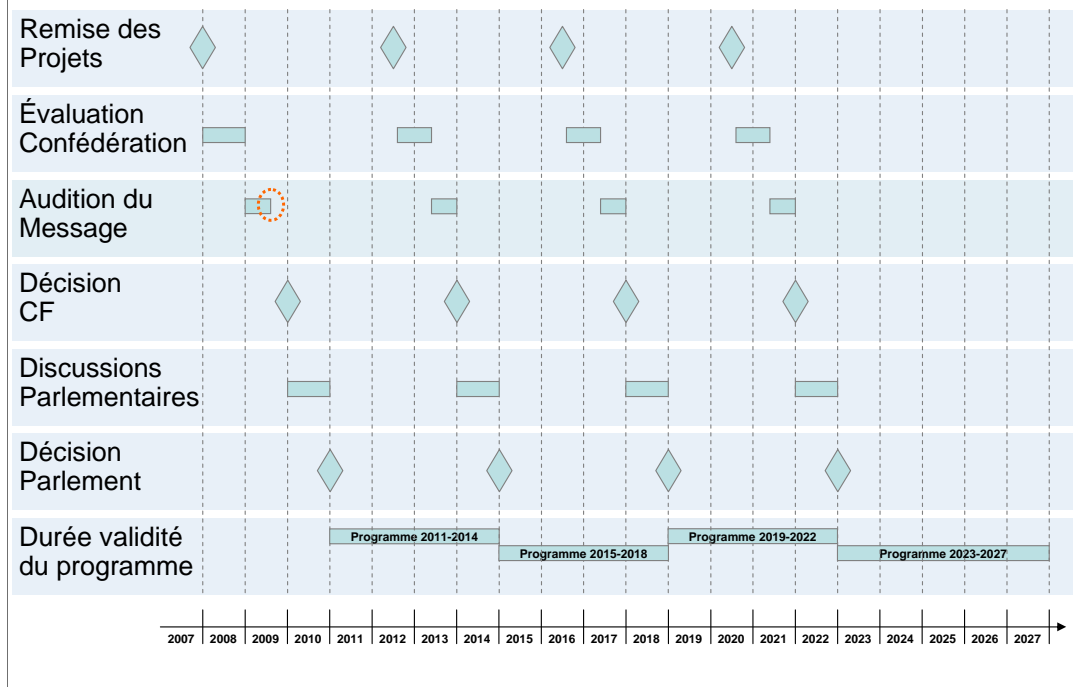
### Intervention de Monsieur Robert Cramer

Les infrastructures pour lesquelles un cofinancement est sollicité dans le cadre du Fonds d'infrastructure sont hiérarchisées selon leur degré de priorité et leur délai de réalisation :

- Mesures de la tranche A dites « assurées » : réalisables pendant la période 2011-2014 ;
- Mesures de la tranche B dites « planifiées » : réalisables pendant la période 2015-2018 ;
- Mesures de la tranche C dites « en attente » : tenues en réserve (après 2019).

Sur les 3,5 milliards de francs évoqués précédemment, 1,5 milliards concernent la tranche A de 2011 à 2014.

## Cadre fédéral : planning



### Intervention de Monsieur Robert Cramer

Aujourd'hui, nous en sommes à la fin de l'audition du message (phase de consultation par la Confédération).

Le travail se poursuit pour la réalisation de projets d'infrastructures sur la période 2011-2014.

Un Projet d'agglomération n°2 devra être à nouveau déposé courant 2012.



## **Arrêté fédéral « Etape de financement 2011-2014 du programme en faveur du trafic d'agglomération » de décembre 2008**

Projet d'agglomération franco-valdo-genevoise 

Intervention de Monsieur Robert Cramer

## Premier examen de passage réussi

- La Confédération note favorablement le Projet d'agglomération et lui attribue un cofinancement prévisionnel de 40% pour les infrastructures des tranches A et B qui s'élèvent à 655 millions de francs (430 millions d'euros) :
  - Un projet ambitieux et transversal, traduisant un véritable projet de territoire
  - Un des mieux notés de Suisse
  - Une bonne intégration des problématiques d'urbanisation, de mobilité et d'environnement ainsi que la prise en compte des autres territoires transfrontaliers et inter-cantonaux

### Intervention de Monsieur Robert Cramer

Au terme d'une année d'étude, la Confédération a rendu ses premières évaluations concernant les 30 projets d'agglomération suisses déposés en 2007.

Le Projet d'agglomération franco-valdo-genevois fait partie des projets les mieux notés. Il bénéficie d'un taux de subventionnement fédéral de 40%, soit le taux maximum octroyé par la Confédération.

Le montant des mesures retenues pour les tranches A et B de financement (de 2011 à 2019) s'élève à 655 Mio de francs (430 Mio d'euros), pour près de 261,9 Mio de francs (173 Mio d'euros) de cofinancement par la Confédération, soit :

- Tranche A : 193 Mio de francs (127 Mio d'euros) ;
- Tranche B : 68,8 Mio de francs (45 Mio d'euros).

# Financement du Fonds d'infrastructure

Version projet d'arrêté 19 décembre 2008

Taux de participation du Fonds d'infrastructure = 40%

Fonds infrastructure	TP* CHF/€	MD* CHF/€	Routes + P* CHF/€	Total CHF/€	Contribution fédérale CHF/€
Fonds d'urgence	1'580/1'042			1'580/1'042	850/560
Tranche A (entre 2011 et 2014)	400/264	65/43	17,5/11,5	482,5/318	193,1/127
Tranche B (entre 2015 et 2018)	152/100	20/13		172/113	68,8/45
Tranche C (dès 2019)	Pas d'estimation	Pas d'estimation	Pas d'estimation	Pas d'estimation	
<b>Total des estimations connues</b>	<b>2'132 Mio/ 1'406 Mio</b>	<b>85 Mio/ 56 Mio</b>	<b>17,5 Mio/ 11,5 Mio</b>	<b>2'234,5 Mio/ 1'473 Mio</b>	<b>1'111,9 Mio/ 732 Mio</b>

\*TP : Transport public | MD : Mobilité douce | P : Parking | \*\* coûts à l'état octobre 2005 sans TVA selon CF

## Intervention de Monsieur Robert Cramer

Dans l'arrêté fédéral, le montant des mesures retenues pour les tranches A et B de financement (de 2011 à 2019) s'élève à 655 Mio de francs (430 Mio d'euros).

## Prise de position des partenaires



- Cette bonne notation et la reconnaissance du caractère transfrontalier sont saluées
- Demande d'un soutien dans la durée des efforts engagés par le partenariat
- Le Conseil d'Etat et le partenariat tiennent à souligner l'importance stratégique de certains projets qui devraient être inclus respectivement dans les tranches A (2011-2014) et B (2015-2019)

### Intervention de Monsieur Robert Cramer

Les partenaires du Projet ont pris position sur l'arrêté fédéral, qui a été approuvé par le Conseil d'Etat du 1er avril 2009.

Les partenaires côté français :

- ARC (Association régionale de coopération du Genevois)
- Région Rhône-Alpes
- Conseils généraux de l'Ain et de Haute-Savoie
- Préfectures de la Région Rhône-Alpes, de l'Ain et de Haute-Savoie

Les partenaires côté suisse :

- Canton de Genève
- Ville de Genève
- ACG (Association des communes genevoises)
- Canton de Vaud
- Région de Nyon
- Ville de Nyon

## Prise de position des partenaires

- A titre d'exemple, inclure dans la tranche A, pour un financement entre 2011 et 2014 :
  - Extension du tram entre le Cern et Saint-Genis-Pouilly (126 Mio CHF - 83 Mio €)
  - Extension du tram entre Moëllésullaz et Annemasse : prolongation du tracé et par conséquent modification du coût (130 Mio CHF - 86 Mio €)
  - Amélioration du tronçon de la ligne de chemin de fer Vernier-Genève (120 Mio CHF - 79 Mio €)
  - Dénivelé de Vézenaz (55 Mio CHF - 36 Mio €)
  - Construction de la route des Nations (135 Mio CHF - 89 Mio €)
  - Mise en site propre des transports publics au franchissement de la jonction autoroutière de Coppet (8 Mio CHF - 5 Mio €)

### **Intervention de Monsieur Robert Cramer**

La liste complète se trouve dans la prise de position de l'agglomération franco-valdo-genevoise, document disponible dans le dossier de presse.

## Prise de position des partenaires

- A titre d'exemple, inclure dans la tranche B, pour un financement entre 2015 et 2019 :
  - Réalisation du tram entre Genève et Saint-Julien-en-Genevois (180 Mio CHF - 118 Mio €)
  - Extension du tram entre Nations et Ferney-Voltaire (152 Mio CHF - 100 Mio €)

Intervention de Monsieur Robert Cramer

## Prise de position des partenaires

Taux de participation du Fonds d'infrastructure = 40%

Fonds infrastructure	TP* CHF/€	MD* CHF/€	Routes + P* CHF/€	Total CHF/€	Contribution fédérale CHF/€
Fonds d'urgence	1'580/1'042			1'580/1'042	850/561
Tranche A (entre 2011 et 2014)	663,5/437	70,5/46	246/162	980/646	392/258
Tranche B (entre 2015 et 2018)	652/430	33/22	61/40	746/492	298/196
Tranche C (dès 2019)	Pas d'estimation	Pas d'estimation	Pas d'estimation	Pas d'estimation	
<b>Total des estimations connues</b>	<b>2'895,5 Mio/ 1'909 Mio</b>	<b>103,5 Mio/ 68 Mio</b>	<b>307 Mio/ 202 Mio</b>	<b>3'306 Mio/ 2'180 Mio</b>	<b>1'540 Mio/ 1'015 Mio</b>

\*TP : Transport public | MD : Mobilité douce | P : Parking | \*\* coûts à l'état octobre 2005 sans TVA selon CF

### Intervention de Monsieur Robert Cramer

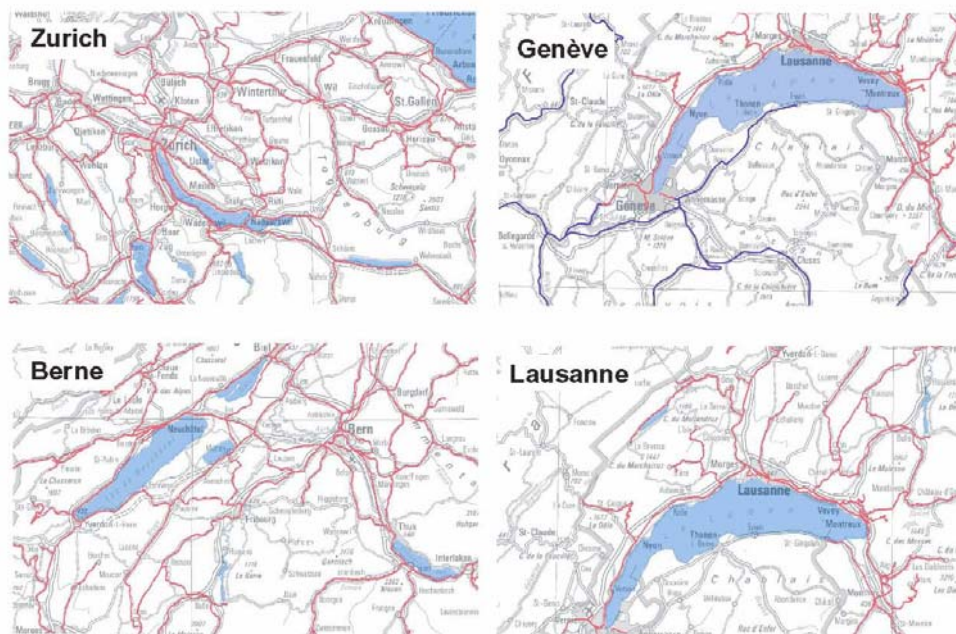
Aujourd'hui, après dans la prise de position du partenariat, la demande de financement s'élève, pour les mêmes tranches à 1,7 milliards de francs (1,1 milliards d'euros).

## L'enjeu pour l'agglomération

- Ramenée au nombre d'habitants, la contribution de la Confédération est inférieure aux montants versés aux autres agglomérations suisses
  - La prise en compte de cette position permettrait à la Confédération de marquer son engagement dans la durée pour contribuer, de manière décisive, à la stratégie de rattrapage de l'agglomération transfrontalière

Intervention de Monsieur Robert Cramer

## Une stratégie de rattrapage pour développer les transports publics



Réseaux ferroviaires d'agglomération à la même échelle - [http://prod.swisstopogeodata.ch/kogis\\_apps/agglo/agglo.php](http://prod.swisstopogeodata.ch/kogis_apps/agglo/agglo.php)

### Intervention de Monsieur Robert Cramer

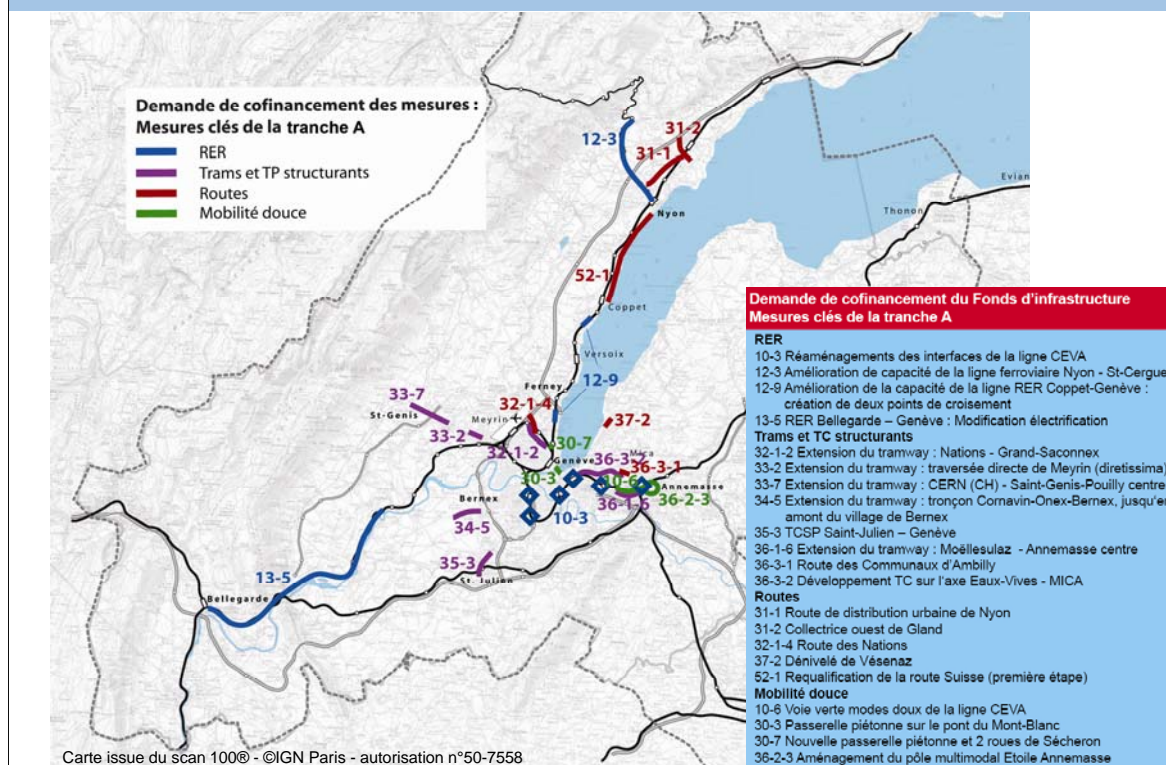
Le partenariat souhaite développer une véritable stratégie de rattrapage pour les transports publics : un sous équipement qu'il est important de rattraper en comparaison des agglomérations de Zurich, Bern ou même Lausanne. Les mesures listées précédemment s'inscrivent dans cette logique.

Cette stratégie de rattrapage est de première importance tant pour le canton de Genève que pour l'agglomération franco-valdo-genevoise.

Le Projet d'agglomération offre l'opportunité d'un développement rapide d'infrastructures de transports qui sont essentielles pour l'agglomération. Ces projets doivent s'accompagner de véritables projets urbains en cours de développement dans les Périmètres d'aménagement coordonné d'agglomération (PACA).

Par ailleurs, la mise en œuvre de cette stratégie permettra le déploiement optimale de la Politique des pôles de développement économique (PPDE) proposée par le Projet d'agglomération.

# Mesures clés de la tranche A



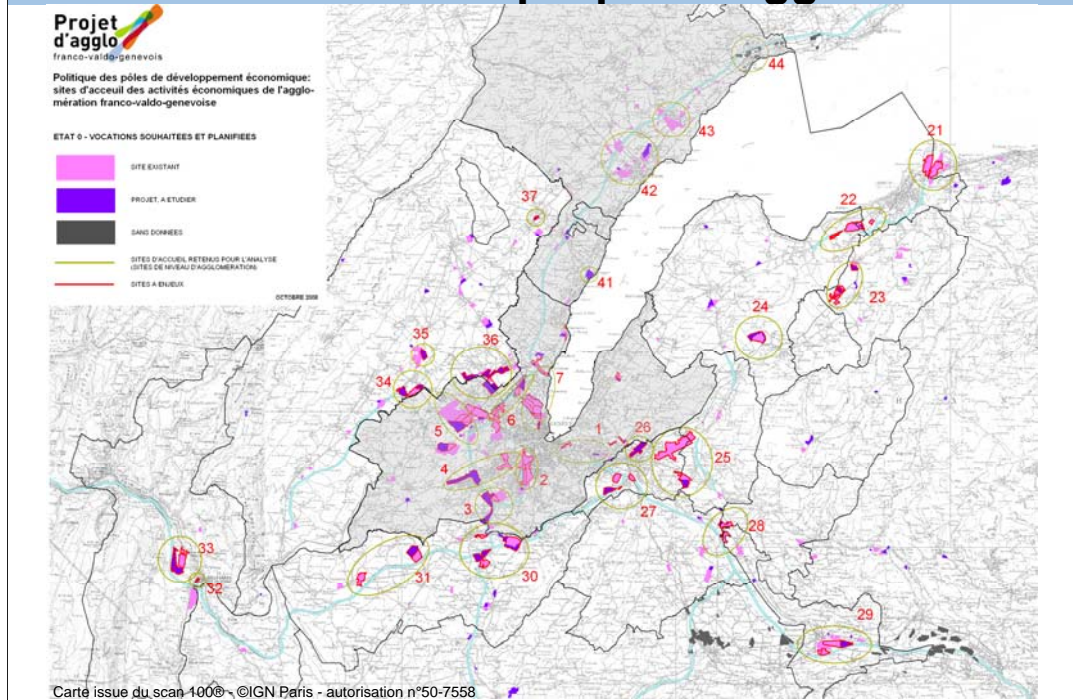
## Intervention de Monsieur Robert Cramer

Le Projet d'agglomération prévoit le développement d'infrastructures de transports publics qui devront se déployer sur l'ensemble du territoire régional.

Les projets d'ores et déjà soutenus par le fonds d'urgence seront rapidement suivis par les projets inscrits dans la tranche A qui sont ici représentés.

Chaque projet d'infrastructure devra s'accompagner de véritables projets urbains prévoyant la construction de 50'000 logements à Genève. Ils sont dès aujourd'hui en cours d'élaboration dans les Périmètres d'aménagement coordonné d'agglomération (PACA) et permettront d'atteindre les objectifs que les partenaires franco-valdo-genevois se sont fixés.

# Une politique de pôles de développement économique pour l'agglomération



## Intervention de Monsieur Robert Cramer

Il s'agit d'une politique conjointe des territoires de l'agglomération, dont l'objectif est de favoriser l'implantation d'activités économiques sur l'ensemble du territoire transfrontalier.

## PPDE : rappel des objectifs

- Favoriser, pour l'ensemble de l'agglomération, l'implantation de nouvelles activités économiques et développer celles déjà présentes sur le territoire
- Faire de la frontière un atout
- Renforcer les conditions cadres « gagnantes » liées au contexte transfrontalier

### **Intervention de Monsieur Robert Cramer**

C'est une démarche à cheval entre urbanisation et économie dans laquelle la politique de mobilité joue un rôle de première importance. La Politique de pôles de développement économique (PPDE) constitue ainsi le volet économique du Projet d'agglomération dans lequel elle s'inscrit pleinement.

Tous ces aspects du Projet sont fortement liés entre eux. C'est la cohérence du tout, y compris avec les politiques de services, qui a été soulignée par la Confédération.



## Les prochaines étapes

Projet d'agglo franco-valdo-genevois 

### Intervention de Monsieur Robert Cramer

Si l'on peut se satisfaire de cette appréciation, beaucoup reste encore à faire.

## Avant le 31 décembre 2009

- Pour toutes les mesures de la tranche A (2011-2014) :
  - Définition des jalons de chaque étape de la phase d'étude : avant-projet, projet définitif, concession, étude d'impact sur l'environnement, approbation des plans, permis de construire
  - Définition des jalons garantissant le financement de la part des agglomérations, cantons, villes et communes (cofinancements des partenaires du Projet d'agglomération : 60% restant)
  - Identification de la date de démarrage du chantier et sa durée, ainsi que la clef de répartition prévue des investissements sur les années de construction

**Intervention de Monsieur Robert Cramer**

## Sur la période 2011-2014

- Un avant-projet doit être remis 2 ans avant le début des travaux pour les mesures de la tranche A (2011-2014)
  - A titre d'exemple pour l'extension du tram entre Moëllèsullaz et Annemasse : dépôt de l'avant-projet au 31 décembre 2012 pour un début des travaux au plus tard le 31 décembre 2014

Intervention de Monsieur Robert Cramer

## Convention de prestations

- Elaboration et signature en 2010 de la convention de prestations avec la Confédération qui comprendra notamment :
  - Mesures et ensembles de mesures à prendre
  - Calendrier
  - Contribution fédérale
  - Exigences liées aux rapports
  - Compétences et responsabilités
  - Modalités d'adaptation
  - Réglementation en cas de violation de l'accord
  - Durée de validité

A titre d'exemple pour les mesures d'urbanisation : démontrer par les documents liant les autorités (Plan directeur cantonal, Scot, etc.) que les mesures annoncées dans le Projet d'agglomération remis en 2007 seront tenues

### Intervention de Monsieur Robert Cramer

## Vers un Projet d'agglomération n°2



- D'ici juin 2012 : élaboration du Projet d'agglomération n°2 pour accéder à la tranche B de financement

### Intervention de Monsieur Robert Cramer

## En conclusion



### Intervention de Monsieur Robert Cramer

Des réalisations concrètes sur notre territoire commun au bénéfice de la population... Tel est l'engagement du partenariat franco-valdo-genevois.

Le texte dit fait foi.

### **Passage de parole pour complément à :**

Monsieur Robert Borrel, Président de l'Association régionale de coopération du genevois (ARC), Co-président du Projet d'agglomération et Monsieur Pierre-André Romanens, Président du Conseil régional du district de Nyon, membre du Comité de pilotage du Projet d'agglomération.



© CERN

**[www.projet-agglo.org](http://www.projet-agglo.org)**  
**[infos@projet-agglo.org](mailto:infos@projet-agglo.org)**

**CRFG**  
comité régional franco-genevois



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

**Projet  
d'agglo**  
franco-valdo-genevois